



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
3 janvier 2020
Français
Original : anglais

Comité contre la torture

**Décision du Comité contre la torture au titre de l'article 22
de la Convention, concernant la communication
n° 848/2017^{*,**}**

Communication présentée par : Y. (représentée par un conseil)

Au nom de : Y.

État partie : Canada

Date de la requête : 17 octobre 2017 (date de la lettre initiale)

Questions de fond : Risque de torture en cas d'expulsion vers l'Inde

Réuni le 15 novembre 2019, le Comité, n'ayant pas reçu de réponse malgré l'envoi de plusieurs demandes tendant à ce que la requérante indique si elle souhaitait maintenir la communication, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 848/2017.

* Adoptée par le Comité à sa soixante-huitième session (11 novembre-6 décembre 2019).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Essadia Belmir, Felice Gaer, Abdelwahab Hani, Claude Heller Rouassant, Jens Modvig, Ana Racu, Diego Rodríguez-Pinzón, Sébastien Touzé et Bakhtiyar Tuzmukhamedov.

